



Compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 30 novembre 2015

Excusés : Estelle Vanackère, Jean Yves Hérit.

Composition du bureau de vote pour les élections régionales des 6 et 13 décembre.

Délibération concernant le schéma départemental de coopération intercommunale 2016 :

Le conseil municipal de Béleymas, comme tous les conseils municipaux de l'actuelle intercommunalité, craignant que, rattachée à une grande intercommunalité, notre voix ne soit plus entendue, se prononce, pour conserver comme la loi le permet, notre indépendance.

Délibération concernant les DFCl :

Il est proposé à la CDCl d'annuler l'amendement qui prévoit la fusion de nombreux syndicats pour intégrer en 2020 la compétence défense contre les incendies dans un syndicat qui, à terme, couvrira l'ensemble du département. Ce projet, qui prévoit cette trop grande fusion, nous fait craindre, là aussi que la voix de notre intercommunalité ne soit plus considérée.

Délibération concernant le SMCTOM :

Comme pour les délibérations précédentes, la préfecture propose une large fusion de plusieurs syndicats. Notre intercommunalité, a peur d'être « oubliée » dans cette trop large fusion.

Travaux :

Un appel d'offre a été envoyé à 3 entreprises pour la réalisation du ralentisseur devant la mairie : nous attendons leur proposition. M. le maire a demandé une subvention auprès

du président du conseil départemental qui propose, sans être encore sûr de l'obtenir, une aide de 6000 euros.

M. le maire demande au SDE24 de veiller à l'élimination des fils électriques nus restants sur la commune et qui causent des problèmes d'alimentation.

Comme évoqué lors d'un précédent conseil, l'entreprise Bâti plus réalisera la réfection du mur entourant le cimetière. Il est décidé que ce mur sera couronné d'une finition en tuiles creuses.

Il est décidé l'achat de 3 panneaux de signalisation pour l'arrêt du bus scolaire à la déchetterie.

La municipalité décide de participer, pour un taux qui n'est pas encore déterminé, à la prise en charge, pour nos trois employés communaux, d'une assurance complémentaire.